

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DGRI 44** Subvention (45 000 euros) et avenant à la convention avec Moto Action (78) dans le cadre de la lutte contre le sida (Cameroun).

**MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Moto Action ;

Sur le rapport présenté par MM. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Bernard JOMIER, au nom de la 4<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Moto Action, 76, rue Charles de Gaulle, 78350 Jouy en Josas, l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 45 000 euros est attribuée à Moto Action (n° simpa 46343 – dossier 2016\_07848).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre des relations internationales, exercice 2016 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**